

Medical Eligibility Committee
Comité d'admissibilité médicale



Rapport annuel
2019-2020

Medical Eligibility Committee

151 Bloor Street West, 9th floor
Toronto ON M5S 1S4

Telephone 416-327-8512
Toll free 1-866-282-2179
TTY 416-326-7TTY (889)
TTY Toll free 1-877-301-0TTY (889)
Facsimile 416-327-8524

Comité d'admissibilité médicale

151, rue Bloor ouest, 9^e étage
Toronto ON M5S 1S4

Téléphone 416-327-8512
Sans frais 1-866-282-2179
ATS 416-326-7889
ATS sans frais 1-877-301-0889
Télécopieur 416-327-8524

L'honorable Christine Elliott
Vice-première ministre et ministre de la Santé
Bureau de la vice-première ministre et ministre de la Santé
777, rue Bay, 5^e étage
Toronto (Ontario) M7A 1N3

Le 30 juin 2020

OBJET : Rapport annuel du Comité d'admissibilité médicale

Madame la Ministre,

Au nom du Comité d'admissibilité médicale, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'exercice 2019-2020.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.



Sandra Evora,
Registrateure, Comité d'admissibilité médicale

Table des matières

Table des matières	1
Message de la registrateur	2
Pouvoir législatif et mandat.....	3
Mission.....	3
Changements législatifs	3
Aperçu opérationnel	3
Recrutement des membres	3
Mise à jour des modèles.....	4
Remise électronique des dossiers	4
Statistiques sur le nombre de dossiers	4
Résumé des activités.....	4
Décisions	4
Norme de service	5
Membres	5
Personnel.....	5
Renseignements financiers.....	6

Message de la registrateur

Au nom du Comité d'admissibilité médicale, j'ai le plaisir de vous présenter notre rapport annuel pour l'exercice 2019-2020.

Le Comité d'admissibilité médicale a pour mission d'effectuer des examens en cas de différends concernant une décision du directeur général du Régime d'assurance-santé de l'Ontario (RAMO) à l'égard d'une personne assurée. Ces différends portent sur des services assurés dans un hôpital ou un établissement de santé qui ne sont pas jugés nécessaires du point de vue médical.

En 2019-2020, le Comité a surtout rendu des décisions relativement à des demandes en instance qu'il n'avait pas pu examiner lorsqu'il n'était pas bien constitué. Durant l'exercice, il a examiné 22 demandes et rendu autant de décisions, une légère baisse par rapport aux 28 demandes reçues l'an dernier.

Le 10 décembre 2019, dans le cadre du Projet de loi 138, *Loi de 2019 sur le plan pour bâtir l'Ontario ensemble*, ont été adoptés des changements législatifs nécessitant la prise en charge de fonctions du Comité par la Commission d'appel et de révision des services de santé (CARSS). Si les dispositions régissant le Comité ont été abrogées, ce dernier continue d'exister tel qu'il était immédiatement avant l'entrée en vigueur du Projet de loi 138, dans la mesure nécessaire pour clore toute affaire pour laquelle un comité d'examen a été constitué avant l'entrée en vigueur de l'article en question.



Sandra Evora

Registrateur, Comité d'admissibilité médicale

Pouvoir législatif et mandat

Le Comité d'admissibilité médicale a été créé en vertu de la *Loi sur l'assurance-santé*, L.R.O. 1990, chap. H.6. Il tranche de façon indépendante toutes les questions de droit et de fait relevant de son champ de compétences.

En cas de différend concernant une décision de la directrice générale ou du directeur général du Régime d'assurance-santé de l'Ontario (RAMO) selon laquelle un assuré n'a pas droit à un service assuré dans un hôpital ou un établissement de santé du fait que ce service n'est pas nécessaire du point de vue médical, l'affaire peut être renvoyée au Comité d'admissibilité médicale.

Lorsqu'il le juge nécessaire, le Comité peut interroger l'assuré et discuter de la question avec lui et avec son médecin. Après avoir étudié la question, le Comité recommande à la directrice générale ou au directeur général soit de payer la ou les sommes réclamées par l'assuré, soit de refuser sa demande de paiement.

Mission

Le Comité d'admissibilité médicale agit avec intégrité afin d'assurer un examen juste, équitable et professionnel des dossiers qui lui sont confiés, tout en se conformant aux lois pertinentes et en assumant la responsabilité de ses décisions et de ses gestes.

Changements législatifs

Le 10 décembre 2019, le Projet de loi 138, *Loi de 2019 sur le plan pour bâtir l'Ontario ensemble* a reçu la sanction royale. Des modifications ont ainsi été apportées à la loi, en application de la *Loi sur l'assurance-santé*, pour abroger les dispositions régissant le Comité d'admissibilité médicale et plutôt confier son mandat à la Commission d'appel et de révision des services de santé (CARSS). Le Comité continue d'exister dans la mesure nécessaire pour clore toute affaire pour laquelle un comité d'examen a été constitué. Depuis le 10 décembre 2019, il n'accepte plus les demandes d'examen, les transmettant plutôt à la CARSS.

Aperçu opérationnel

Recrutement des membres

En novembre 2019, le Comité a recruté son quatrième membre, le D^r Michael Nicolle. Cette nomination a permis au Comité d'examiner rapidement les dossiers en suspens.

Mise à jour des modèles

En 2018-2019, le Comité a entamé un examen de toute la correspondance envoyée aux parties qui ont pris part à son processus. En 2019-2020, de nouveaux modèles ont été utilisés pour les parties en instance devant le Comité. Dans un souci d'accessibilité et de transparence, tous les modèles de décision et leurs lettres d'accompagnement ont été révisés selon les principes de rédaction en langage simple.

Remise électronique des dossiers

En 2018-2019, le Secrétariat des conseils de santé a étendu son système de remise électronique des dossiers entre le Comité et les parties. Cette initiative « verte » a produit d'excellentes économies en temps et en argent. En 2019-2020, le Comité a adopté un système, qui a contribué à accélérer le traitement des dossiers qui lui ont été présentés.

Statistiques sur le nombre de dossiers

Résumé des activités

En 2019-2020, le Comité d'admissibilité médicale a reçu 22 demandes, en a examiné 25 et a rendu 22 décisions. En 2016-2017 et en 2017-2018, puisqu'il ne comptait pas assez de membres, le Comité n'a pu examiner aucune demande.

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Demandes reçues ¹	6	8	14	28	22
Demandes examinées	8	0	0	26	25
Décisions rendues	8	0	0	26	22

Décisions

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Demandes refusées	8	0	0	23	17
Demandes approuvées	0	0	0	3	5
Demandes reportées	0	0	0	0	0
Total	8	0	0	26	22

¹ En 2014-2015, la Direction des services de santé du ministère de la Santé fournissait au Comité des services de soutien administratif et de gestion de cas, qui étaient accessibles au public sur le site Web du ministère.

Norme de service

La norme de service du Comité a consisté à examiner les questions qui relèvent de son mandat et à rendre des décisions dans un délai de quatre mois après réception des demandes.

Comme il n'a été constitué qu'en 2018, mais devait se prononcer sur des dossiers remontant pour certains à 2016, le Comité n'a pu respecter le délai de quatre mois. En 2019-2020, le délai moyen a été d'un peu moins de six mois.

Membres

Le 10 décembre 2019, le Comité comptait deux membres nommés. Le mandat du président, le D^r David Borenstein, a pris fin en novembre 2020.

Nom	Nomination initiale	Fin du mandat
Susan Au	Février 2008	Février 2020
Michael Nicolle	Novembre 2019	Février 2020

Personnel

Le Comité bénéficie du soutien de 21 employés du Secrétariat des conseils de santé du ministère de la Santé. Le Secrétariat, dirigé par une registrateur, comprend une équipe de soutien à la direction, une équipe de gestion de cas, une équipe de soutien administratif et une équipe informatique.

Les employés du Secrétariat des conseils de santé fournissent aussi un appui à quatre autres organismes décisionnels : la Commission d'appel et de révision des professions de la santé (CARPS), la Commission d'appel et de révision des services de santé (CARSS), le Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C et la Commission de révision des paiements effectués aux médecins. Le Comité partage également ses bureaux et les salles d'audience de Toronto avec ces organismes. En outre, le Secrétariat des conseils de santé traite les demandes d'indemnité quotidienne et de remboursement des dépenses présentées par les membres du public qui siègent aux ordres de réglementation des professions de la santé ainsi que les demandes de paiement à l'acte et factures d'ordonnances d'évaluation en lien avec les dossiers présentés à la Commission du consentement et de la capacité et la Commission ontarienne d'examen.

La structure de partage des ressources permet des gains en efficience financière et opérationnelle, notamment le transfert des ressources selon les fluctuations des quantités d'appels que traitent les organismes décisionnels. Ce modèle suit les tendances au regroupement des organismes observées récemment dans le secteur ontarien de la justice administrative.

Renseignements financiers

Les renseignements financiers présentés ci-après ne comprennent pas les salaires du personnel du Secrétariat des conseils de santé ni les frais liés à ses installations. Ces dépenses sont partagées entre le Comité, la CARPS, la CARSS, le Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C et la Commission de révision des paiements effectués aux médecins, et se rapportent aux fonctions de responsable de la paie du Secrétariat des conseils de santé.

Les dépenses pour 2019-2020 étaient inférieures à celles de l'année précédente, sauf pour les paiements d'indemnités journalières à temps partiel. Cette diminution est principalement attribuable au fait que pour la première fois depuis 2016, le Comité était constitué et en mesure d'examiner des dossiers et de rendre des décisions. Les frais juridiques ont diminué de beaucoup, car à la fin de 2017-2018, le Comité a retenu les services d'un avocat indépendant pour sa formation en vue de rendre des décisions, l'établissement de ses processus et la création de ses modèles en 2018-2019.

Le Comité a également enregistré des totaux plus faibles en 2019-2020 parce qu'il n'a traité aucun nouveau dossier après le 10 décembre 2019. Bien qu'aucune nouvelle demande d'examen ne puisse être traitée par le Comité, celui-ci peut clore toute affaire qui lui a été présentée. Il est prévu que le total de l'exercice 2020-2021 soit très faible, puisque toutes les affaires en cours seront conclues.

Catégorie de dépenses	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Paiements d'indemnités journalières – temps partiel	1 328	739	10 961	25 045	28 171
Déplacements et autres coûts ²	24	1 495	7 069	3 833	1 129
Services juridiques	-	-	-	24 577	8 218
Total³	1 352	2 234	18 030	53 455	37 518

² Peut comprendre les frais de transport, d'hébergement et de repas, de services de traduction et de services de conversion de documents publics (p. ex., plan d'activités).

³ Les totaux peuvent ne pas concorder avec les dépenses déjà présentées par la Direction des services de santé, le Secrétariat des conseils de santé ayant reçu des renseignements mis à jour sur les dépenses après que la Direction des services de santé a présenté les dépenses.